



Communiqué de presse

Alternance et POE, deux dispositifs au cœur de l'action de l'OPCA du Commerce et de la Distribution en 2013

Dix-huit mois après sa mise en place, le « Plan qualité alternance » de l'OPCA du Commerce et de la Distribution a atteint ses objectifs : hausse du nombre de contrats de professionnalisation et réduction du taux de rupture, entre autres.

Aux côtés de ce dispositif soutenu par le FPSPP, le Forco a continué en 2013 à soutenir ses actions en matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi grâce au travail de ses délégations en régions, dans un contexte économique tendu.

Paris, le 19 mars 2014 - Le Conseil d'administration de l'OPCA du Commerce et de la Distribution a fixé lors de l'adoption du « Plan qualité alternance » en avril 2012, cinq objectifs à l'horizon 2015 : augmenter le nombre de contrats de professionnalisation, dématérialiser la saisie et la prise en charge, réduire le taux de rupture, assurer un suivi post-contrat, augmenter les formations des tuteurs via la plateforme Tuteur Pro. Le Forco a développé, en partenariat avec Opcalia, une formation tutorale en blended-learning combinant 10 heures de formation en e-learning et 4 heures d'accompagnement (téléphonique et/ou physique).

Quelques chiffres sont à retenir :

- 21 225 contrats de professionnalisation pris en charge en 2012 et 22 383 fin 2013, soit + 5,5 %, contre 16 700 contrats de professionnalisation signés fin 2011 ;
- 30% de contrats dématérialisés via les e-services de l'OPCA Forco Easy (grandes entreprises) et Forco Net (TPE et PME) ;
- un taux de rupture global de 28% en 2012 réduit à 25% en 2013 après la mise en place d'un suivi direct en proximité des contrats et une qualification réelle des motifs de rupture ;
- une réduction forte de l'absentéisme qui passe de 31% en 2012 à 22% en 2013.

Grâce au renforcement de l'accompagnement et de la proximité, 14 770 contacts entreprises et organismes de formation ont pu être accompagnés sur la période 2012/2013 par les chargés de mission alternance et les conseillers emploi-formation de l'OPCA.

Pour 2014, le Forco s'est fixé comme objectifs d'atteindre :

- les 24 000 contrats de professionnalisation signés,
- un taux de rupture global de 23 %,
- les 300 inscriptions sur la plateforme Tuteur Pro,
- les 50% d'alternants évalués sous Forco Eval en sortie de formation.

Promotion de POEC pré-alternance

Le Forco, 1er OPCA en terme de mobilisation de POEC en 2012, a poursuivi en 2013 le développement des POEC pré-alternance. Ainsi, l'OPCA du Commerce et de la Distribution a financé des POE pré-alternance destinées à sécuriser les contrats de professionnalisation de demandeurs d'emploi. En 2013, 1 423 POEC pré-alternance ont pu être mises en place, dont 966 co-financées.

L'OPCA a particulièrement mobilisé ce dispositif en Ile-de-France à travers la plateforme Forco CoDis cofinancée par le Fonds Social Européen et mise en oeuvre en partenariat avec Pôle emploi. Avec plus de 2 700 POEC mobilisées en 2013, cette plate-forme aura permis d'assurer près de 50 % des entrées franciliennes du plan 30 000.

Forco CoDis agit directement en faveur des métiers du secteur qui recrutent, ainsi qu'un certain nombre de prestations telles que la confirmation du projet professionnel ou la mise en relation avec l'entreprise. Des ateliers de validation de projet professionnel destinés à identifier les compétences acquises et transférables aux métiers du Commerce et de la Distribution qui recrutent, sont également organisés.

La plate-forme Forco CoDis vise un taux de sorties positives immédiat de 50 % et de 70% à 6 mois pour des contrats d'une durée minimale de 12 mois. Deux tranches se succèdent actuellement pour une réalisation globale qui s'étale jusqu'à fin mars 2014.

L'OPCA assure également la promotion de la POEC par sa présence sur les salons consacrés à l'alternance. Lors du salon Jeunes d'Avenir organisé à Paris, le Forco et 5 organismes de formations ont accueilli des jeunes en recherche d'emploi et de formation. Au total, 455 jeunes ont été rencontrés par les organismes de formation présents, 161 jeunes ont été sélectionnés pour entamer un parcours de formation et 54 formations ont été lancées ou sont en cours de lancement.

Plus globalement, selon les chiffres 2013, 4 614 POEC ont été prises en charge par le Forco. Si ce nombre est en baisse (-39% par rapport à 2012) du fait de l'obligation nouvelle de cofinancements introduite dans l'appel à projets FPSPP et des délais de mise en oeuvre rallongés en conséquence, celui des POEI est en forte hausse (+126%). Les entreprises se sont en effet approprié le dispositif qui permet de sécuriser leurs recrutements. Au total, l'OPCA a engagé près de 10 700 000 euros brut pour les POEC et plus de 1 810 000 euros brut pour les POEI.

Pour 2014, l'OPCA du Commerce et de la Distribution s'est fixé pour objectifs de financer et co-financer la formation de 6 000 bénéficiaires en POEC et de 5 000 bénéficiaires de POEI.

Partenariat avec les missions locales

Le Forco a signé le 11 décembre 2013 un partenariat avec le Conseil national des missions locales, montrant sa volonté de poursuivre son action en faveur des jeunes pour le compte des entreprises

du Commerce et de la Distribution. Cet accord national est le premier texte que l'OPCA signe avec le réseau. Il a pour objectif de :

- favoriser la qualification et les recrutements, en répondant aux besoins des entreprises du Commerce et de la Distribution, comme à ceux des jeunes accompagnés par les missions locales,
- mieux informer les jeunes et leurs conseillers sur les métiers et les filières des 14 branches professionnelles du Forco qui recrutent.

Le Forco et le réseau des missions locales s'engagent « afin de favoriser l'entrée en contrat de professionnalisation et de mettre en oeuvre des actions de POE collective, notamment en pré-alternance ». L'OPCA et les missions locales joueront ainsi le rôle d'interface entre les entreprises du secteur du Commerce et de la Distribution et les organismes de formation susceptibles d'accueillir des jeunes issus du réseau (au total, 1 300 000 jeunes sont suivis par les missions locales).

En 2014, l'OPCA du Commerce et de la Distribution poursuit ses objectifs. Depuis le début de l'année, l'outil en ligne Forco Eval permet de sonder les alternants sur leur orientation, le déroulement de leur formation au sein de l'organisme de formation et de l'entreprise, et évalue leur taux d'accès à l'emploi.

Dans un contexte général de baisse des contrats de professionnalisation, le Forco entend assurer le meilleur accompagnement possible des entreprises du Commerce et de la Distribution pour promouvoir le dispositif et assurer le suivi des jeunes. S'agissant de la POE, dans un contexte économique difficile, l'OPCA continuera de mobiliser ses équipes, notamment pour le montage de POEC. Il sera présent tout au long de l'année sur les événements concernant l'alternance, salons ou jobdating, sur tout le territoire.

Contact Forco : Sandrine Guédon, Responsable des relations presse : 01 55 37 41 42/ 06 86 66 75 84

A propos du Forco

Créé en 1994, le Forco est le partenaire emploi formation des branches du secteur du commerce et de la distribution. Le Forco est aujourd'hui le 5ème OPCA de branche (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) de France et compte 300 collaborateurs.

Il assure un rôle essentiel dans l'étude et l'optimisation de l'ensemble des projets de formation des salariés du Commerce et de la Distribution.

L'OPCA Forco accompagne également ces adhérents clients dans la mise en place de dispositifs clés sécurisant les recrutements et favorisant l'insertion et la réinsertion professionnelle.

Répartis au sein de 10 délégations couvrant la France entière, plus de 100 conseillers de terrain accompagnent 46 800 entreprises, dont 80% ont un effectif de moins de 10 salariés, et couvrent 1 050 000 salariés.

En 2012, le FORCO a collecté 314 millions d'euros de fonds auprès de ses adhérents clients.

Il compte aujourd'hui 14 branches professionnelles adhérentes :

- Le commerce à prédominance alimentaire,

- Les commerces de détail non alimentaires,
- Les grands magasins et les magasins populaires,
- L'horlogerie-bijouterie de détail,
- L'horlogerie de gros
- L'import-export,
- Les magasins de bricolage,
- Le négoce et services médico-techniques,
- L'optique-lunetterie,
- Le commerce des articles de sports et d'équipements de loisirs,
- Les succursalistes de la chaussure,
- Les succursalistes de l'habillement,
- Les entreprises de vente à distance.

Pour en savoir plus sur le FORCO : www.forco.org